

Règlement LA COURSE DES PONTS

INSCRIPTION DEFINITIVE UNIQUEMENT SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET : BULLETIN
TOTALEMENT COMPLÉTÉ, CERTIFICAT MÉDICAL.

art1. INSCRIPTIONS

La Course des Ponts se veut une grande fête du sport pour tous.

Inscriptions Individuelles à la course :

Non licenciés : seules sont prises en compte les inscriptions accompagnées du règlement, d'un certificat médical ou d'une photocopie (certifiée conforme par l'intéressé(e)).

Pour les licenciés : joindre la photocopie de leur licence pour les licences FFA ou FF triathlon nécessitant un examen médical, pour les autres licences joindre un certificat médical.

La course est ouverte à partir de la catégorie Cadets

ATTENTION : Inscriptions limitées. Le nombre des participants sera limité à 2 000 coureurs

Droits d'inscription 7 ou 14 km : 10€ TTC jusqu'à la veille de la course et le jour J s'il y a des dossards disponibles.

art2. DOSSARDS

- Ils sont nominatifs, aucun changement de nom sur place. Vous avez jusqu'à 7 jours avant la course pour nous faire connaître les modifications à apporter à votre inscription initiale.

- Les dossards seront retirés sur le site Départ/Arrivée jusqu'à la veille de la course.

- Attention pas de remboursement en cas d'annulation

art3. CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Attention ! Inscription conditionnée par l'envoi d'un certificat médical de non contre-indication la pratique de la course à pied en compétition délivré moins de 1 an avant la course (Photocopie certifiée par l'assuré(e) autorisée). Les licenciés en sont dispensés, ils doivent envoyer une photocopie de leur licence (Licences acceptées - FFA athlé'compétition, athlé'loisirs running, pass'running, les licences FSCF, FSGT ou UFOLEP portant la mention athlétisme et la FFTriathlon).

art4. DÉPART/ARRIVÉE

Départ de la course aura lieu à 10h30 au Pont Chaban Delmas

art5. CIRCUIT

Parcours sans difficulté majeure avec un départ Pont Chaban Delmas

jusqu'au Pont de Pierre et un retour par les quais jusqu'à l'arrivée au Pont Chaban Delmas pour la première boucle.

Circuit fermé à la circulation pendant la durée officielle de la course (2h00).

Les coureurs sont ensuite invités à se conformer au code de la route et n'emprunter que le parcours officiel.

Des contrôles de passage sont mis en place sur le circuit : tout arrivant non contrôlé sur le circuit ne sera ni classé ni récompensé.

art6. VELOS INTERDITS

Compte tenu que la présence des vélos est dangereuse pour la sécurité des coureurs, d'autant que les postes de ravitaillement rend toute assistance personnelle inutile.

Tout coureur accompagné d'un vélo sera disqualifié.

art7. SECURITE

Assurée par les commissaires de course et les bénévoles.

L'assistance Médicale est assurée par la Croix-Blanche et un médecin urgentiste est à l'arrivée.

art8. CHRONOMÉTRAGE

Il sera effectué après le passage de la ligne d'arrivée par saisie informatique de son temps de passage.

art9. ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se présenter à un bénévole et une navette le reconduira à l'arrivée.

art10. RECOMPENSES

Les 1 500 premiers inscrits à La Course des Ponts seront récompensés par un cadeau.

art11. REMISE DES PRIX

A partir de 12h30 au site Départ/Arrivée. La remise des prix commence à l'arrivée du dernier concurrent.

ATTENTION : les prix ne seront remis qu'aux coureurs présents à la remise des prix.

Aucune dotation financière aux vainqueurs.

art13. ASSURANCES

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe

aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les blessures, accidents, voire décès, des concurrents lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

art14. DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve.

En vous inscrivant à l'une de ces manifestations, vous abandonnez votre droit à l'image à DLG and Co .

Article 15- Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

art16. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.

La participation à La Course des Ponts implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.